

1500 (3 JUILLET).

Antoine Vidal, général des monnaies du Dauphiné, écrit aux gens des comptes du Dauphiné :

Mess<sup>rs</sup>, le Roy notre souverain seigneur a ordonné que doresnavant l'on ne face forger en ses monnoyes du Daulphiné, de lyars, doubles tournois et deniers tournois que la quantité qui sera nécessaire aud. pays, comme verrez par l'ordonnance dud. seig<sup>r</sup>, et pour ce, s'il vous plaist, manderez aux gardes des monnoyes d'icelluy pays que pour ceste année ilz n'ayent à faire forger en chacune desd. monnoyes que la quantité de 300 livres t. de lyars de poix et aloy que par vous leur a esté ordonné,



pour ce que au Royaume et en icelluy  
pays desjà grande quantité en y a de  
faiz.

Mess<sup>rs</sup>, le Roy notre s<sup>r</sup> a ordonné que  
l'on face forger esd. monnoyes des demys  
lyars valans les deux trois deniers tournoys,  
telle quantité que sera advisé; pour quoy,  
s'il vous plaist, mandez aux gardes desd.  
monnoyes que doresenavant ilz facent  
forger demys liars qui soyent de vingt  
solz de taille au marc de Paris, et de ung  
denier douze grains de loy A. R., à 2  
grains de remède; et en persectant que  
en chacune desd. monnoyes ilz en puis-  
sent faire forger pour cetted. année jusques  
à la somme de cent livres tournois.

Les gens des comptes expédient ce man-  
dement le 7 juillet 1500 à Grenoble,  
Romans, Crémieux et Montélimar.

Le 11 juillet 1500, Antoine Vidal écrit  
le nouveau à Mess<sup>rs</sup> des comptes :

Mess<sup>rs</sup>, je me oubliay de mettre en  
l'ordonnance des demys lyars que feissiez  
mectre du costé de l'escu une L coron-  
née et entour la légende ce que l'on a  
acoustumé de mectre es doubles tournois,  
et du costé de la croix ferez mectre entour  
icelle deux petiz daulphins et deux petites  
fleurs de lys, et la légende entour ladite  
croix, comme l'on a acoustumé de mectre  
esd. doubles tournois, comme plus applain  
serez advertis par le maistre de la monn<sup>e</sup>  
de Grenoble, et aussi vous envoie ici  
dedans la façon comme les ferez faire, et  
s'il vous plaist, manderez es maistres parti-  
culiers des monnoyes du Daulphiné qu'ilz  
facent blanchir lesd. demys lyars, car ilz  
en seront plus beaulx.

*Figure décrite :*

Du costé de l'escu une .L. couronnée.

Du costé de la croix, en lieu des quatre  
pointz clos, deux daulphins.



La notification aux m<sup>ss</sup> est envoyée par  
les gens des comptes, le 13 juillet.

(Quintus liber, fol. 27 r<sup>o</sup> à 29 r<sup>o</sup>.)